

ENTRE  
**BIEVRE**  
ET **RHONE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



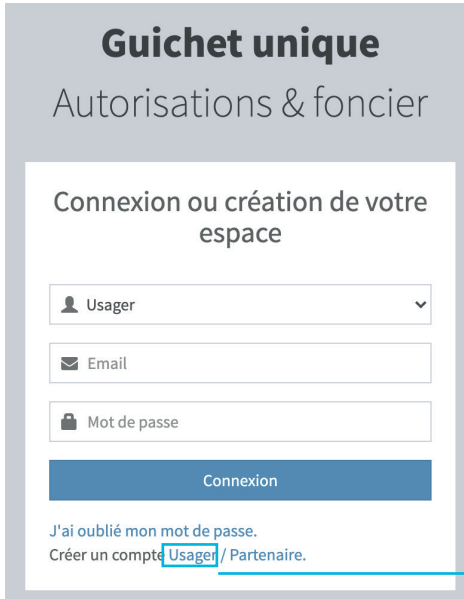
# DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022, LES DEMANDES D'URBANISME SE FONT DEPUIS CHEZ MOI !

Permis de construire, déclaration préalable...  
Plus besoin de vous déplacer pour déposer.

**Suivez le guide pour utiliser le guichet unique  
sur Internet !**

# 1<sup>RE</sup> ÉTAPE : CRÉEZ VOTRE COMPTE SUR LE GUICHET UNIQUE

Une fois le dossier préparé, créez votre compte sur le guichet unique : <https://gu.entre-bievreethrone.fr/guichet-unique>



QR code pour accéder au guichet unique

Cliquez sur « Usager » pour accéder au formulaire d'inscription. Complétez-le avec vos informations. Si un champ est manquant ou mal renseigné, il vous sera signalé en rouge. Validez le formulaire.

Vous recevrez ensuite un message sur l'adresse e-mail que vous avez renseignée. **! Vérifiez vos spams.**

*extrait de l'e-mail de validation*

Bonjour,  
Vous venez de vous inscrire au dépôt de dossiers d'urbanisme en ligne.  
Pour activer votre compte, rendez-vous à l'adresse [suivante.](#)

Cliquez sur ce lien pour valider votre compte. **Vous disposez de 30 minutes pour le valider.**

**Vous pouvez désormais vous connecter au guichet unique.**

## 2<sup>E</sup> ÉTAPE : RASSEMBLEZ LES PIÈCES NÉCESSAIRES

Rassemblez les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande :

› **Le plan de situation** : cette vue aérienne permet de repérer le lieu précis des travaux sur la commune que vous habitez.

Sur un site de cartes, faites une copie d'écran de votre commune dans son ensemble.

Localisez le lieu de votre projet de travaux à l'aide d'une flèche.

› **Le plan de masse** : il comprend l'ensemble des parcelles constituant votre unité foncière.

Sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), choisissez l'échelle et dessinez l'emprise de votre projet en y indiquant toutes les mesures nécessaires et l'échelle du plan.

› **Les autres pièces obligatoires et facultatives** : plan de façade, notice, attestations, insertion graphique, photos, etc.

## 3<sup>E</sup> ÉTAPE : PRÉPAREZ LE DOSSIER NUMÉRIQUE

› Chaque pièce du dossier doit faire l'objet d'un seul document. Vous pouvez les nommer « plan-de-situation.pdf » ; « plan-de-masse.pdf » etc.

› Chaque document ne doit pas dépasser la taille maximum 15 Mo. Les extensions de format de fichier acceptées sont : \*.pdf, \*.jpg, \*.png

› Les pièces scannées doivent être lisibles afin de permettre la meilleure instruction possible de votre dossier. Par exemple, sur vos plans, veillez à bien indiquer les mesures.

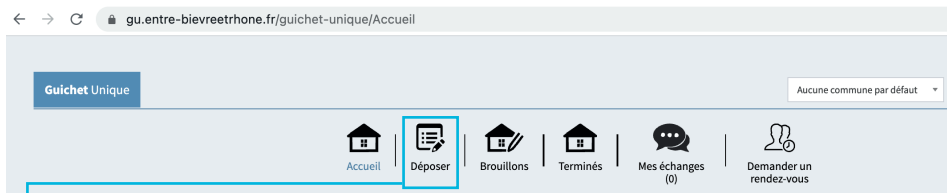
! **Si vous n'avez pas de scanner, vous pouvez utiliser la fonction « Scanner » de votre portable.**

Si vous rencontrez des difficultés pour réaliser une démarche en ligne ou que vous avez besoin de renseignements complémentaires :

› consultez le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), cliquez sur Particulier > Logement > Urbanisme > Autorisation d'urbanisme.

› contactez la mairie du lieu des travaux, l'agent d'urbanisme pourra vous accompagner dans cette démarche.

# 4<sup>E</sup> ÉTAPE : DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE



Pour entamer votre dépôt de dossier, cliquez sur « Déposez »

Le dépôt se fait en 4 temps :



## 1 Type de la demande

Remplissez les champs et validez.

## 2 Description du projet


Complétez et validez ensuite chaque page du formulaire en ligne correspondant au formulaire cerfa sélectionné.

<b>Commune*</b>	<input type="text"/>
	Sélectionnez une commune
<b>Type de dossier*</b>	<input type="text"/>
	Sélectionnez un type de dossier
<b>Numéro du Cerfa*</b>	<input type="text"/>
	Sélectionnez un numéro de Cerfa
<b>Objet de la demande*</b>	<input type="text"/>
	Sélectionnez un objet de la demande



<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur(s)	<input type="text"/>	<input type="button" value="Modifier"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Localisation du terrain	<input type="text"/>	<input type="button" value="Modifier"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Le projet	<input type="text"/>	<input type="button" value="Modifier"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Application d'une législation connexe	<input type="text"/>	<input type="button" value="Modifier"/>


Validez chaque étape du dossier. Vous avez la possibilité de revenir à chaque étape du dossier en cliquant sur « Modifier »

### 3 Pièces du dossier

Vous devez impérativement joindre les pièces obligatoires (\*) au risque d'un allongement de délai ou d'un refus d'autorisation si votre dossier est incomplet. Une fois les pièces téléchargées, elles apparaissent sous le nom de la pièce. En cliquant sur le , vous aurez des informations sur la pièce demandée.

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

DP01 *	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] ?	
		
DP10 *	Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme] ?	
		


Vous pouvez sélectionner  Un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées (Art. R. 441.10c) du code de l'urbanisme

Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo.  
Extensions de fichier autorisées : .doc,.docx,.pdf

### 4 Récapitulatif et validation

Le bouton « Vérifier les informations saisies » permet de visualiser rapidement toutes les informations enregistrées.

Récapitulatif



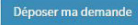
Les documents sont signés de façon électronique, il n'est pas nécessaire de scanner votre signature. L'architecte est exempté de signer les documents numériquement. Il devra néanmoins préciser son numéro d'inscription au CNOA sur la demande.


Validation de la demande

Permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales

Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents\*

J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation \*



 à cocher obligatoirement.

Suivant le volume des pièces numériques, l'envoi des fichiers va durer plusieurs minutes. Si le processus s'est déroulé correctement, un message de confirmation s'affiche.

Après le dépôt de votre demande , vous recevrez 2 e-mails :

- › Un accusé d'enregistrement électronique,
- › Un accusé de réception électronique, dans le cas d'un dépôt sans anomalie majeure.

En pièce jointe, se trouve le récépissé de dépôt qui atteste de la bonne réception de votre demande. **Il ne présage pas de la complétude ni de la recevabilité de votre dossier.**

NOTE : Ce message arrive quelques minutes après avoir reçu l'accusé d'enregistrement électronique.

Si une erreur est survenue, vous recevrez un autre e-mail qui vous l'indiquera.

! **Conservez précieusement ces messages.**

### Autres fonctionnalités :

Accédez à la fiche récapitulative des informations renseignées lors du dépôt + les pièces déposées.

Traitement de mon dossier IA 049 017 21 A0001

Votre dossier est **en cours d'instruction**

Type de dossier : IA  
Objet de la demande : Déclaration d'intention d'aliéner  
Déposé le 21/06/2021 sur la commune de BARACE  
Au Rue Saint Rue Saint Louis  
Parcelles : 17 ZC 12  
Portant le numéro d'étude TESTESTESTEETSETSETSET

Voir l'avancement du dossier

Accéder aux pièces et correspondances du dossier (0)

Ajoutez des documents complémentaires à votre dossier à la demande du service instructeur.

Au [ ]

Voir l'avancement du dossier

Accéder aux pièces et correspondances du dossier (2)

Déposer des pièces